



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le : 20 DEC. 2023

Acte publié électroniquement
le : 20 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

OBJET : Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 12 décembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 décembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Laurent PASCAL, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMEMCLATURE BUDGETAIRE ET
COMPTABLE M57**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

PREND ACTE

ARTICLE Du passage de la M14 à la nomenclature budgétaire et comptable M57,
UNIQUE à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.



Pour extrait conforme,

P/Madame le Maire - Présidente

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : 20231239 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231239-DE

Date de décision : 19/12/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.8. autres (tarifs.....)

Acte à classer**20231239**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T13-34-42.00 (MI249869683)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231239-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.10. Divers
 7.10.8. autres (tarifs.....)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [délibération passage M57.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 20/12/23 à 13:34

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Transmis Date 20/12/23 à 13:34

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Accusé de réception Date 20/12/23 à 13:39